

Effectifs, statut, sanctions...

le programme d'Alain Juppé pour les fonctionnaires

11 mai 2016, PAR Pierre Laberrondo

Tout en suggérant de développer le recrutement sous contrat dans la fonction publique, **Alain Juppé justifie le maintien du statut pour l'exercice des missions non régaliennes**, dans son livre programmatique publié le 11 mai. Le candidat à la primaire de la droite veut réduire les effectifs de 250 000 à 300 000 dans la sphère publique.

Modéré dans l'approche, transversal dans la réflexion, mais encore imprécis sur les points cruciaux. Dans son ouvrage programmatique *Cinq ans pour l'emploi*, paru le 11 mai aux éditions JC Lattès, le maire LR de Bordeaux, Alain Juppé, candidat à la primaire de la droite et du centre prévue en novembre prochain, détaille ses propositions pour le secteur public et se démarque de ses concurrents sur certains aspects en se montrant moins offensif, en tout cas sur le plan sémantique.

Une légitimation ambiguë du statut de la fonction publique.

Alain Juppé ne laisse pas entrevoir clairement un grand soir pour le statut des fonctionnaires, s'il accédait à l'Élysée. *"Sa première justification [celle du statut, ndlr], c'est de mettre à l'abri les fonctionnaires de l'arbitraire ou de différentes formes de pression y compris politiques, lorsqu'ils exercent leurs missions, en particulier dans le champ régalien, commence-t-il par énoncer. C'est légitime par exemple pour les magistrats, les militaires, les policiers, les professeurs, les agents de l'administration fiscale et j'en passe. (...) Si je prévois le maintien du statut, c'est à la condition de réaffirmer et de mettre en œuvre les très fortes contreparties qui vont avec"*, ajoute-t-il, en promettant que les textes **qui prévoient des possibilités de licenciement pour insuffisance professionnelle ou refus de poste en cas de réorganisation** seront davantage utilisés. Rappelant qu'il est aujourd'hui possible de recruter des agents publics soumis à des contrats de droit privé, il indique sans s'attarder que cette piste peut être développée *"encore davantage dans les missions non régaliennes"*. Mais sans dire clairement qu'il faut supprimer, dans ce cas, systématiquement le statut pour les nouveaux entrants.

Un ton différent de celui de ses deux principaux concurrents. Nicolas Sarkozy plaide clairement pour la suppression du statut hors le champ des missions

régaliennes dans l'État, quand Bruno Le Maire a annoncé sa suppression dans la territoriale.

À noter qu'Alain Juppé s'était déjà aventuré sur ce terrain dans *La Gazette des communes* en novembre dernier : *“J'ai dit que les nouveaux arrivants prendraient un statut de droit privé et que ceux déjà en fonction pourraient choisir entre le statut de droit privé ou le maintien du statut de droit public. C'est sans doute une piste qu'il faut tracer pour la fonction publique territoriale...”* En cas de victoire d'Alain Juppé en 2017 comme de celle de ses concurrents de droite, il faudra sans doute attendre les projets de loi et de décret pour être sûr d'avoir bien compris le programme...

Du flou sur les efforts et les effectifs.

Alain Juppé veut réaliser **9 à 12 milliards d'euros économies sur la masse salariale et sur la durée du quinquennat pour l'ensemble de la sphère publique**, dont 4 à 6 pour l'État et certains opérateurs, 2 à 3 pour les administrations sociales et 3 milliards pour les collectivités locales. Pour y parvenir, le candidat entretient un certain flou sur les efforts en termes d'effectifs et surtout sur leur répartition entre l'État, les hôpitaux et les collectivités, ces dernières jouissant d'un principe constitutionnel que seule une baisse des dotations a jusqu'ici pu contourner. *“Une baisse de 200 000 à 250 000 postes sur cinq ans dans les deux fonctions publiques nationales doit être mise en œuvre”*, juge Alain Juppé après avoir évoqué, 3 lignes plus haut, la *“maîtrise de la masse salariale des trois fonctions publiques.”* Au final, le candidat évoque *“la baisse des effectifs de 250 000 à 300 000 postes”*.

Nicolas Sarkozy propose, lui, la suppression sur cinq ans de 300 000 postes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale. Bruno Le Maire a promis la suppression d'1 *million d'emplois* publics sur dix ans, sans plus de précision. Pour rappel, en quittant le pouvoir en 2012, la droite avait supprimé 150 000 postes de fonctionnaires de l'État durant les cinq années de la Présidence Sarkozy, grâce au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Un nouveau contrat avec les collectivités locales. Notant le besoin de stabilité du monde local, fortement chamboulé par les réformes ces dernières années, Alain Juppé proposera aux collectivités un contrat d'engagement réciproque sur cinq ans. L'État s'engagera à compenser durablement les nouvelles charges transférées, donnera plus de souplesse à la fois dans la gestion en matière de fonction publique et dans l'organisation sur le plan juridique (compétences, etc.). *“Faire diminuer la dépense publique dans la richesse nationale impose de ne plus agir à périmètre et organisation constants”*, juge-t-il. Refusant de modifier la Constitution pour rogner leur autonomie, le favori de la primaire à droite annonce en revanche que les conditions d'attribution des dotations de

l'État seront modifiées pour encourager les collectivités *“qui auront fait des efforts de bonne gestion, en particulier sur la masse salariale et le fonctionnement plutôt que celles qui accroissent leurs dépenses”*. **Ce qui revient à introduire des critères de performance et une sorte de “bonus-malus”**. Pour réduire le poids des normes et accentuer la déconcentration, Alain Juppé veut également *“réduire fortement les effectifs des administrations centrales qui ont des services extérieurs. Elles cesseront de produire des normes et de refaire le travail des échelons locaux”*.

Les autres pistes.

Alain Juppé propose aussi d'**instaurer deux jours de carence en cas d'arrêt maladie** dans la fonction publique afin de lutter contre *“l'absentéisme qui est plus important que dans le privé”*. **L'âge légal de départ à la retraite sera, lui, porté à 65 ans.** Les fonctionnaires des trois fonctions publiques recrutés à partir de 2018 seront pour leur part affiliés au régime général et aux caisses de retraite complémentaire, comme pour les salariés du secteur privé. Il annonce enfin la fin des 35 heures, qui s'appliquera aussi dans le secteur public. *“Comme dans le secteur privé, il y aura une négociation entre employeurs et représentants des fonctionnaires, avec des modalités différentes selon les trois fonctions publiques et, à l'intérieur de chacune, selon les différents métiers exercés et selon les collectivités, indique Alain Juppé. Des hausses de rémunération en contrepartie de l'augmentation de la durée du travail, devront résulter de gains de productivité issus de la modernisation des administrations et de la réduction des effectifs.”*